



Compagnie des Archers de l'Auxois

Club FFTA n° 02 21 018 - Club Handisport n° 04 21 2601

Agrément Jeunesse et Sport 21 S 293

APE - SIRET 494826290 00020

Lieu d'entraînement : route de Venarey-Les-Laumes 21140 - Semur en Auxois

Siège social : Maison des associations, 9 rue du Champs de Foire - 21140 Semur en Auxois



Email : cie.archers.auxois@gmail.com

<https://club.sportsregions.fr/archers-auxois>

Saison 2023/2024

Nom, Prénom : _____ N° de licence : _____

Date de naissance : _____ Sexe : M F Catégorie : _____

Pour les mineurs : Nom Prénom Adresse du responsable de l'enfant _____

En cas de première inscription ou de modifications, merci de compléter :

Adresse : _____

Téléphones (Domicile) : _____ Portable : _____ E-Mail : _____

Certificat médical obligatoire pour la prise de licence (Sans changement de catégorie, valable 3 ans sous réserve de validation du "Questionnaire Santé")

Calcul de la cotisation (selon catégorie ci-dessus)	N° Licence si renouvellement	Séniors 1 - 2 et 3 Compétition	U21, U18, U15 et U13	U11	Seniors 1 - 2 - 3 Club sans compétition (loisirs)	Licence découverte (à partir du 1er mars)	Sans pratique
Licence FFTA	Obligatoire	69,03 €	40,03 €	31,03 €	59,03 €	22,03 €	46,03 €
Cotisation Club	+ Obligatoire	40,00 €	30,00 €	30,00 €	30,00 €	25,00 €	20,00 €
	S/total Licence	109,03 €	70,03 €	61,03 €	89,03 €	47,03 €	66,03 €

Licence para tir à l'arc

Montant du chèque libellé à l'ordre : Archers de l'Auxois

Paiement en 1 2 3 fois dates _____ et _____

Participation d'un archer licencié d'un autre club = 30€

Remises : Réduction de 10€ à partir de la deuxième cotisation pour une même famille

La prise en charge d'un mineur par le club se fait à l'heure du début de cours, Le responsable de l'enfant doit s'assurer de la présence de l'animateur et le remettre à celui-ci. En cas d'absence de ce dernier, 15 minutes après l'horaire normal du cours, l'activité est annulée. Cette situation devrait être exceptionnelle ; en cas d'indisponibilité du responsable, ou de la salle, les enfants seront prévenus une semaine à l'avance. Cependant il est préférable de communiquer un n° de téléphone pour que le responsable puisse vous avertir d'un changement de dernière minute. Ce numéro sera également utilisé en cas d'accident lors d'un entraînement. La responsabilité du club s'arrête à la fin du cours. Droit à l'image : en respect des dispositions des articles 226-1 à 226-8 du Code Civil, j'autorise le club à diffuser toute photo me concernant, dans le cadre strictement sportif OUI NON

Je soussigné(e) Nom Prénom :

- M'engage à respecter le règlement intérieur de la Compagnie des Archers de l'Auxois

- Déclare avoir pris connaissance de la « notice d'information sur les données personnelles collectées par le Club » et autorise celui-ci à les utiliser conformément à cette notice. (Voir au dos)

Fait à Semur en Auxois, le :

Signature de l'adhérent
(le représentant légal pour un mineur)

Notice d'information sur les données personnelles collectées par le Club

Les bulletins d'adhésion permettent de collecter les données suivantes :

- Nom, Prénom, date de naissance (qui détermine la catégorie de classement), sexe, nationalité, adresse, téléphones, email, photo, options d'assurances complémentaires, signature (des parents pour les mineurs)

- Certificat médical ou Questionnaire de santé

Ces données permettent de saisir les informations demandées :

- sur les sites des Fédérations de tir à l'arc

- FFTA www.fft.fr

- à des fins de création ou de renouvellement de licence. Chaque licencié reçoit par mail un numéro d'adhérent et un code confidentiel lui permettant de modifier ses données personnelles. Chaque Fédération fait sienne la mise en conformité avec le Règlement Général sur la Protection des Données.

- sur le site internet « SportRégions.fr » à des fins de suivis, d'informations des adhérents et de communications sur les différentes manifestations et concours organisés ou suivis par le club et ses membres.

Les documents d'inscription papier sont archivés au Club et sont conservés 2 (deux) ans avant destruction.

À des fins de renouvellement de licence le "Certificat Médical" est conservé la durée de sa validité.

Les données suivantes, extraites des documents papiers : nom, prénom, téléphones, email, font l'objet d'un stockage de données informatiques à des fins de communication sur les activités du Club, de relance pour le renouvellement de licence et sont conservées la durée de l'adhésion + 2 (deux) ans.

Les photos des adhérents sont stockées dans un dossier numérique et sauf avis contraire, signifié sur le bulletin d'adhésion, peuvent être utilisées (autre sur la licence), dans le cadre strictement sportif à des fins de communication sur les événements du club et les compétitions de l'adhérent. Elles sont conservées la durée de l'adhésion + 2 (deux) ans.

Les photos des manifestations sportives et de loisirs restent propriété du Club et sont archivées à des fins de potentielles rétrospectives (exemple 30 ans du club)

Conformément à la loi « informatique et libertés », chaque archer adhérent peut exercer un droit d'accès aux données le concernant et les faire rectifier en contactant le Président :

- soit par mail à president.archers.auxois@gmail.com ou Cie.archers.auxois@gmail.com

- soit par écrit à Compagnie des Archers de l'Auxois - Maison des Associations – 9 rue du champ de Foire 21140 SEMUR-EN-AUXOIS.